

Votants : 83
Convocation du Conseil de Communauté :
le 9 mai 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 20 mai 2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 19 mai 2014

REGIE DES DECHETS MENAGERS – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LE SICTOM DE LOUBEAU POUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gerard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Nicolas MARJAU, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Brigitte COMPETISSA à Elisabeth MAILLARD, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Rose-Marie NIETO, Guillaume JUIN à Luc DELAGARDE, Rabah LAICHOUR à Gerard LABORDERIE, Jacqueline LEFEBVRE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAU

Titulaires absents suppléés :

Jean-Luc CLISSON par Michel FERRAND, Jean-Claude FRADIN par Dominique MARQUIS, Alain LAUDES par Jean-François SALANON, Michel SIMON par Dominique GIRET

Titulaires absents :

Romain DUPEYROU, Robert GOUSSEAU, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques BROSSARD, Brigitte COMPETISSA, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Charles-Antoine CHAVIER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2014

REGIE DES DECHETS MENAGERS – CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LE SICTOM DE LOUBEAU POUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS

Monsieur **Philippe MAUFFREY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5221-1 du CGCT portant sur la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant fusion de la Communauté de Communes Plaine de Courance (CCPC) et de la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) avec extension à la commune de Germond-Rouvre, et entraînant le retrait de la CCPC du SICTOM de Loubeau,

Considérant la création de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) au 1er janvier 2014 par fusion extension des établissements précités,

Il convient pour le SICTOM de Loubeau et la CAN de s'entendre sur les conséquences matérielles de ce « retrait-adhésion » au regard des compétences exercées.

La CAN et le SICTOM (en lien avec le SMITED), ayant tous deux la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, ont souhaité s'associer pour mettre en œuvre une collaboration, entre autorités publiques pour la mise en œuvre de cette compétence, et plus particulièrement pour l'organisation de la pré-collecte, des collectes, du traitement des déchets.

Ainsi les établissements de coopération conviennent que du 1er juin 2014 au 31 décembre 2014, le SICTOM de Loubeau s'engage à assurer, au nom et pour le compte de la CAN, la totalité des contingences visant la gestion des déchets afin qu'il n'y ait aucun changement d'organisation sur le territoire des communes concernées.

La présente délibération fixe donc, par convention d'entente intercommunale, les conditions de continuité du service public de gestion des déchets sur cette durée.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la convention ci-jointe,
- Autoriser le Président à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Motion adoptée par 74 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 9.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 9

Non participé : 0



Philippe MAUFFREY

Vice-Président Délégué

Nombre de PAV par Communauté de communes

P.A.V	EMB	PAPIER	VERRE	PANNEAU
Brulain				
058-01 Bourg	2	1	1	1
058-02 Availles	2	1	1	1
058-03 Déchetterie	2	1	1	1
Fors				
125-01 Rue de la Gare	0	0	0	0
125-02 Salle des Fêtes	1	1	1	1
125-03 Ile Grelet	1	1	1	1
125-04 Route des Ors	1	1	1	1
125-05 Les Sanguinières	1	1	1	1
125-06 Déchetterie	2	1	2	1
125-07 Ateliers Mun.	0	0	1	0
125-08 Stade	1	1	1	0
Juscors				
144-01 Mairie	1	1	1	1
144-02 Réserve Incendie	1	1	1	1
Prahecq				
216-01 Rte de Celles Sur Belle	1	1	1	1
216-02 Rue de Paix	1	1	1	1
216-03 Bascule	2	1	1	1
216-04 Croix Nalin	1	1	1	1
216-05 Rue de L'Aumonerie	2	1	2	1
216-06 Déchetterie	2	2	2	0
St Martin de Bernegoue				
273-01 Rue de la vieille école	1	1	1	1
273-02 Bernegoue	1	1	1	1
273-03 Monge	1	1	1	0
St Romans des Champs				

294-01 Bourg		1	1	1	1	1
<u>Beauvoir Sur Nioir</u>						
031-01 Parking cimetièrè	1	1	1	1	1	
031-02 Salle Polyvalente	1	1	1	1	1	
031-03 Rue des Rosiers	1	1	1	1	1	
031-04 Le Cormenier	1	1	1	1	1	
031-05 La Rêvêtison	1	1	1	1	1	
031-06 Le Fenêtreau	1	1	1	1	1	
031-07 Dêchetteirie	2	1	2	0	0	
031-08 Place	0	0	1	1	0	
<u>Belleville</u>						
033-01 Dêchetteirie	1	1	1	1	1	
<u>La Foye Moniault</u>						
127-01 Treillebois rue Centrale	1	1	1	1	1	
127-02 Stade	2	1	1	1	1	
127-03 S. des Fêtes	0	0	1	1	0	
<u>Granzay Gript</u>						
137-01 Granzay ateliers Mun.	1	1	3	1	1	
137-02 Gript Mairie	1	1	1	1	1	
137-03 Le Griffier	1	1	1	1	1	
<u>Marigny</u>						
166-01 La Blotière	1	1	1	1	1	
166-02 Salle des Fêtes	2	1	1	1	1	
166-03 Dêchetteirie	1	1	1	1	0	
166-04 Le Grd Mauduit	0	0	1	1	0	
<u>Prissé La Charrière</u>						
078-01 Silo	1	1	1	1	1	
078-02 Salle des Fêtes	1	1	1	1	1	
078-03 Parc	0	0	2	0	0	
078-03 La Fricaudière	1	1	1	1	0	

St Etienne La Cigogne					
247-01 Croisement VC 13	1	1	1	1	1
St Symphorien					
298-01 Tennis	2	1	1	1	1
298-02 Rue du four	1	1	1	1	1
298-03 Maison Associations	0	0	1	1	0
298-04 Taillepie'd	1	1	1	1	1
298-05 Souligne	1	1	1	1	1
298-06 Bugasse	1	1	1	1	1
298-07 Rue de la gare	2	1	1	1	1
TOTAL PAR PRODUIT					
	59	48	60		41
TOTAL GENERAL					
		167			

**Nombre de membres
en exercice : 20**
présents : 14
votants : 14

L'an deux mille treize,
le 9 décembre à dix-sept heures,
le Comité Syndical, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire,
au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Claude ROULLEAU, Président.
Date de convocation : 2 décembre 2013.

OBJET :
Tarifs 2014

PRESENTS : Mmes Yvonne FOUIN et Maryline AURIAUX, MM. Gérard ANDRAULT, Pierre BERNARD, Patrick BOUTIN, Francis CRINE, Jean-Marie HAYE, Alain NOCQUET, René PACAULT, Adrien PROUST, René RAYNEAU, Gilbert RIVAULT, Claude ROULLEAU et Daniel VEILLET.

Compte-tenu des résultats provisoires des différents services, en vue de l'augmentation de la TVA impactant les charges de fonctionnement du service Caisson et Balayage, le Président propose une augmentation des tarifs d'environ 2% pour 2014, pour les services concernés par le transport à savoir:

- Mise à disposition des caissons de déchèteries :

- o 28 ou 30 m3 : 485.75 € par an
- o 16 m3 : 422.25 € par an

- Transport des caissons de déchèteries :

Végétaux Plaine de Courance

Destination le TMB :
Déchetteries (Prahecq et Beauvoir) vers Modéron 74.90
Broyat Modéron (avec retour sur site) 132.85

Paille marché Lezay

1 caisson, sans chargement 56.30

Encombrants Plaine de Courance

1 caisson, sans chargement 103.60

Encombrants Lezay

1 caisson, sans chargement 96.10

Encombrants Val de Boutonne

1 caisson, sans chargement 81.10

Bois Plaine de Courance-Niort

1 caisson, sans chargement 79.80

Transports ponctuels et végétaux Val de Boutonne

Tarif horaire 74.90

Accusé de réception en préfecture
079-257901025-20131209-122013-09-AI
Date de télétransmission : 12/12/2013
Date de réception préfecture : 12/12/2013

Concernant le service de balayage, le Président propose une augmentation de 2 % pour 2014, à savoir :

- **Balayeuse :**
- o 63.30 € de l'heure pour les communes du SICTOM
- o 66.60 € de l'heure pour les communes hors secteur ayant appartenu au SICTOM.

Le Comité syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
le:
Publié ou Notifié
le:

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits
au registre sont les signatures
Copie certifiée conforme
A Prahecq, le 10 décembre 2013
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
079-257901025-20131209-122013-09-AI
Date de télétransmission : 12/12/2013
Date de réception préfecture : 12/12/2013

NOMBRE DE CAISSONS 30 M3 TERRITOIRE CCPC	
--	--

BEUVOIR	5
PRAHECQ	5
FORS	3
EMMAUS	1